



Monsieur Jean-Pierre Farandou,
Ministre du Travail et des Solidarités
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Montreuil, le 17 octobre 2025

Objet : projet de loi de finances pour 2026 – alerte concernant les budgets associés à la politique emplois-compétences pour la transition écologique

Monsieur le Ministre,

Nous vous félicitons pour votre récente nomination au poste de Ministre du Travail et des Solidarités. Le Réseau Action Climat, fédération de 27 associations nationales autour de la lutte contre le changement climatique, forme ici le vœu que votre mandat soit marqué par une collaboration avec les acteurs du monde du travail dans leur ensemble, et par l'accompagnement des mutations indispensables et déjà engagées.

Nous nous permettons de vous solliciter dès votre nomination, au sujet d'une actualité brûlante : la loi de finance 2026, et la place qu'elle accordera au financement de l'accompagnement des travailleurs et secteurs concernés par la transition écologique.

Le Réseau Action Climat plaide depuis de nombreuses années pour une transition écologique juste des emplois, sur la base des principes largement reconnus¹. Nous veillons à déployer une expertise et un plaidoyer constructifs, pour des scénarios alliant transition écologique et préservation des emplois, en demeurant attentifs à la qualité d'accompagnement des salariés et territoires faisant face aux transformations de l'appareil productif.

Nous contribuons par ailleurs aux travaux inscrits dans le cadre de la planification écologique, en particulier pour la stratégie emplois-compétences qui y est associée². Ces travaux soulignent le potentiel d'emplois pour la transition, avec **près de 3 millions d'emplois à pourvoir d'ici à 2030**, mais également plusieurs défis :

- Le défi de la structuration des filières de la transition, et du déploiement effectif des compétences utiles à la transition (dans un contexte de transition démographique),
- Le défi de l'accompagnement des recompositions attendues entre secteurs et au sein de certains secteurs-clés, en matière d'emplois et de compétences, pour « ne laisser personne de côté »³.

¹ En particulier par l'Organisation internationale du travail, plusieurs organisations syndicales, l'Ademe ou le SGPE dans le cadre de la transition écologique.

² Cette stratégie est publique :

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf>

³ Selon le principe de l'Organisation Internationale du Travail, qui définit la transition juste des emplois.

Nous plaçons de longue date **pour une politique emplois-compétences qui permette de relever ces défis**⁴.

Sachant votre engagement au service des transitions, et récemment en faveur des mobilités décarbonées en particulier, **nous souhaitons à la fois souligner le caractère stratégique de votre ministère pour la réussite de la transition**, porter à votre connaissance nos propositions pour la planification écologique en matière d'emploi, et **vous alerter spécifiquement sur le premier défi majeur que le gouvernement devra relever, de concert avec le Parlement : donner un budget pour le pays.**

Après l'analyse du Projet de loi de finances déposé à l'Assemblée, et en particulier à ce stade la **proposition de "Répartition des crédits pour 2026, par mission et programme, au titre du budget général"**, nous portons en particulier votre attention sur les deux points suivants, concernant la Mission Travail et Emploi :

- **Les emplois de la transition écologique doivent faire l'objet d'un soutien actif, pour favoriser les mutations indispensables** : les objectifs d'économies budgétaires ne peuvent se faire sans considération des priorités, au regard des mutations nécessaires et des profils d'emplois associés, particulièrement dans les secteurs-clés de la transition. Des signaux sont indispensables sur ces filières.
- **Les recompositions d'emplois requièrent un accompagnement particulier pour éviter tout impact social délétère** : anticipation collective, ingénierie territoriale, accompagnement des salariés. Les dispositifs associés à ces logiques d'action doivent être confortés.

Ces points d'attention concernent en particulier (voir en annexe à ce courrier) les financements dédiés à **l'accompagnement des mutations économiques** (ex-programme 103, dans l'architecture PLF pour l'année 2025). **Le PLF 2026 prévoit sur ce programme une diminution drastique du programme, estimée à 25%** d'après nos calculs (par rapport au PAP 2025). Notre attention se porte notamment sur : les dispositifs d'alternance, le soutien à la formation des demandeurs d'emplois en lien avec les Régions, le financement des formations continues dédiées à la transition, les travaux de prospective et d'anticipation partagée, ainsi que tous les dispositifs de transition juste.

Ils portent également sur les **dispositifs favorisant l'accès et le retour à l'emploi** (ex-programme 102, dans l'architecture PLF pour l'année 2025). Ici également, **le PLF 2026 prévoit une diminution significative, chiffrée à près de 13%** (par rapport au PAP 2025). Et cela concerne en particulier, s'agissant de l'emploi en transition : la politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, les moyens affectés au service public national pour l'emploi et à l'ensemble du réseau des acteurs territoriaux (soutien à l'ingénierie).

Plus largement, notre attention concerne enfin, en partie au-delà du périmètre de la Mission Travail et emploi, les **moyens affectés à l'enseignement professionnel, aux dispositifs de reconversion/transitions professionnelles, aux nécessaires dispositifs de préqualifications et de découverte des métiers, ainsi qu'au financement du bilan de compétences via le CPF.**

En matière de politique industrielle et de soutien aux entreprises, les fonds alloués à **l'Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI-CMA), dans le cadre de France 2030** participent de l'émergence de visions communes pour les secteurs en transition, ainsi que du financement des formations indispensables. Nous plaçons par ailleurs **pour une conditionnalité sociale des aides aux entreprises**, notamment en cohérence avec les exigences de dialogue social fixées dans le cadre de la loi climat & résilience.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, et sous réserve de travaux évaluatifs précis, des logiques de priorisation peuvent être nécessaires en contexte budgétaire contraint ; nous vous invitons cependant à **préserver les dynamiques engagées**, et à **tenir compte de la nécessité d'effets-signaux positifs pour des secteurs d'emplois clés**, dans le cadre des mutations attendues à travers la planification écologique.

⁴ Voir notamment nos propositions : <https://reseauactionclimat.org/pour-une-politique-emploi-competences-ambitieuse-au-service-de-la-planification-ecologique/>

Nous serions ravis d'engager le dialogue avec vos équipes sur ces dossiers stratégiques, pour vous préciser nos propositions en faveur des mutations indispensables de l'économie et du monde du travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Morgane CREACH
Directrice du Réseau Action Climat

Contact :
Antoine DURAND
Responsable Transition écologique et emplois
antoine.durand@reseauactionclimat.org
06 99 61 60 79

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique



Réseau Action Climat - France
Mundo-m, 47 avenue Pasteur - 93100 MONTREUIL
Tel : 01 48 58 83 92 / www.reseauactionclimat.org

Annexe

Tour d'horizon des principaux dispositifs d'action publique pour la transition des emplois et compétences *Analyse dans la perspective du PLF 2026*

Dispositif d'action publique concerné	Enjeux pour la transition écologique	Analyse et propositions du Réseau Action Climat
Financement de l'alternance	Les emplois de la transition écologique concernent en particulier des profils de niveaux III à V, ouvriers-techniciens qualifiés, pour lesquels les formations en alternance sont particulièrement adaptées.	Les objectifs d'économies budgétaires ne peuvent se faire sans considération des priorités, au regard des mutations nécessaires et des profils d'emplois associés.
Financement des régions pour les formations des demandeurs d'emplois	La réflexion est ici identique au point précédent (enjeu de priorisation des formations pour soutenir les mutations-clés) ; on rappelle ici que la planification écologique est engagée au niveau régional, et notamment sur le volet emplois & compétences, à travers les "phases 2 des COP".	Les objectifs d'économies budgétaires ne peuvent se faire sans considération des priorités, au regard des mutations nécessaires et des profils d'emplois associés. La dynamique de territorialisation de la planification écologique doit être soutenue.
Financement des formations continues - FNE	La transition écologique implique des évolutions fortes dans de nombreuses filières, pour de nombreux métiers. La formation continue doit accompagner activement cette transition, en portant une attention spécifique aux salariés les plus fragiles (et les plus éloignés des dynamiques de formations).	Les dynamiques engagées par les OPCO, en priorité dans les secteurs-clés de la décarbonation, doivent être poursuivies et approfondies. La substitution des fonds FSE aux fonds FNE en 2025, qui n'était pas écrite dans le PLF 2025 (les Projets annuels de performance les mentionnent), n'est pas souhaitable dans le temps long ; dans tous les cas, des financements doivent être dédiés.
Financement des travaux de prospective : EDEC, GPEC de territoire	Les mutations doivent faire l'objet d'une anticipation collective, intégrant les parties prenantes des filières économiques, à l'échelle nationale comme au niveau des	Les contextes de pénurie budgétaire font souvent de l'ingénierie pour l'action publique et l'action collective une première victime : en contexte de mutation, c'est une

	territoires. Les dynamiques d'EDEC et de GPEC de territoire sont adaptées à ce besoin.	erreur stratégique. Au regard des enjeux d'appropriation des mutations, et d'anticipation des chocs, les travaux d'EDEC doivent conserver le soutien du Ministère, de même que les dynamiques de GPEC territoriales. A minima, des logiques de coordination effectives entre les démarches diagnostic engagées à différents niveaux (y compris AMI-CMA) doivent être engagées.
Fonds de transition juste (co-financements sur budget de l'Etat dans le cadre du PLF)	L'Europe a mis en place un dispositif portant une logique de péréquation, pour les salariés et territoires les plus fragiles (en particulier : territoires d'implantation des industries très émettrices), avec le Fonds de transition juste. Son déploiement est en cours. La DGEFP (via les DREETS) pilote le déploiement de son volet emplois-compétences, qui nous semble pertinent.	Dans un contexte d'incertitude concernant les dynamiques de l'emploi, notamment industriel, les fonds associés au FTJ (cofinancement d'Etat sur le volet emploi-compétences) doivent être maintenus et réorientés⁵.
Fonds exceptionnel pour l'automobile	Les dynamiques d'emploi de l'automobile sont déclinantes depuis dix ans. L'incertitude demeure quant aux perspectives à venir. Le fonds exceptionnel associe une contribution des constructeurs aux fonds publics dans ce secteur, avec des logiques intéressantes (solidarité de filière) et des résultats probants en 2025.	Il faut réévaluer l'intérêt de ce fonds ; une suppression simple en contexte d'économie budgétaire nous semble inacceptable. Voir en ce sens notre courrier d'alerte partagé avec la CFDT. Le fonds exceptionnel dédié au service de l'automobile ne peut pas faire l'objet d'économies sans considération des salariés, ni dialogue social approprié.
Insertion par l'activité économique	Sur le plan de la transition écologique, les enjeux nous semblent proches de ceux	Nous soulevons ici le même type de questionnements que pour l'alternance et les PRIC, pour un

⁵ Voir nos propositions : reseauactionclimat.org/fonds-de-transition-juste-un-outil-cle-pour-accompagner-la-transition-des-emplois/

	identifiés pour l’alternance ou les PRIC.	public cible différent. Dans un contexte de hausse de la pauvreté, une réduction des budgets liés à l’insertion par l’emploi constituerait néanmoins un mauvais signal. C’est d’autant plus inquiétant dans un contexte de pauvreté et de fragilité sociale grandissantes. Les travaux de l’OPCO Uniformation peuvent servir de base à une stratégie nationale pour l’IAE en contexte de transition.
Service public de l’emploi et acteurs de l’emploi dans les territoires	Les acteurs du service public de l’emploi ont un rôle clé à jouer dans l’ingénierie et l’accompagnement des transitions de l’économie. C’est le cas de France Travail, mais également des acteurs territoriaux de l’emploi, qui participent d’une dynamique de service public global.	S’agissant des moyens affectés au service public national de l’emploi et dans les territoires : ceux-ci doivent être confortés, notamment pour permettre un accompagnement effectif des mutations. Cela concerne également les aides à l’ingénierie de l’action locale pour l’emploi (notamment déployé par les Maisons de l’Emploi).
Enseignement professionnel	Sur le plan de la transition écologique, les enjeux nous semblent proches de ceux identifiés pour l’alternance ou les PRIC.	Nous soulevons ici le même type de questionnements que pour l’alternance et les PRIC, pour un public cible différent. Il y a un fort enjeu de lien avec la territorialisation des diagnostics de besoins emploi-compétences (planification en régions) pour fonder les évolutions de volumes et ajuster la répartition des formations.
Enseignement supérieur en transition	S’agissant des moyens affectés à l’adaptation de l’enseignement supérieur à la transition écologique : les dynamiques engagées à la suite du rapport de la Commission présidée par Jean Jouzel (2020) doivent être confortées.	Cela passe notamment par un soutien à l’ingénierie des transformations au sein des universités et de l’enseignement supérieur en général.

Dispositifs de reconversion/transition professionnelle	Les travaux de la planification écologique ont montré le besoin en emplois dans les secteurs-clés de la transition. Ces besoins ne peuvent être pourvus qu'en mobilisant les canaux de l'orientation, de la formation initiale et continue, ainsi que des transitions professionnelles. Ces dispositifs sont par ailleurs indispensables pour la transition juste des secteurs en transformation.	Le contexte des suites de l'ANI de juillet 2025 doit conduire à un suivi fin des évolutions engagées (nouveaux dispositifs), y compris en lien avec le nouveau Conseil national pour l'orientation et la formation professionnelle acté par la loi votée cette semaine à l'Assemblée.
Dispositifs de préqualifications et de découverte des métiers	En lien avec le point précédent : les transitions professionnelles au service de la transition écologique doivent être structurées ; cela passe notamment par des périodes de stage ou de préqualifications, qui sont notamment le fruit de nombreuses initiatives, mais qui rencontrent parfois des difficultés de financement.	Ces dispositifs favorisant les parcours d'insertion professionnelle réussis doivent être intégrés à la politique emploi-compétences nationale, et soutenus, alors qu'ils souffrent aujourd'hui d'un positionnement hors cadre de financement existant.
Bilans de compétences	En lien avec le point précédent : les transitions professionnelles doivent être structurées. Le dispositif du bilan de compétence y contribue activement. Il répond à une attente sociale forte.	Dans ce contexte, la fragilisation du dispositif du bilan de compétences nous semble être un signal très défavorable.
AMI-CMA	Les mutations doivent faire l'objet d'une anticipation collective, intégrant les parties prenantes des filières économiques, à l'échelle nationale comme au niveau des territoires. L'AMI-CMA y contribue sur le volet diagnostic, mais également en finançant des stratégies fortes de formations, dans le cadre de démarches structurées (ex : démarche Transformeurs - UTPF).	Les démarches de l'AMI-CMA doivent être confortées. Un enjeu de coordination (cf. EDEC, notamment), de mise en cohérence et de priorisation avec les enjeux de planification écologique, nous semble être à souligner.

